



Mariage gris, présence d'enfants.

Par **Fati24**, le **01/03/2019** à **02:22**

Bonjour,

Après deux enfants hors mariage civil avec un marocain, l'union a finalement été célébrée en janvier 2016, les enfants de 3 ans et 4 mois ont été reconnu par leur père 3 jours plus tard. Son entrée sur le territoire en juin 2016 a marqué le début de mon enfer, violences (plainte) insultes, crachats, MST.. Son départ en mai 2018 nous a fait beaucoup de bien. J'ai déposé une plainte en annulation et reconnaissance a but migratoire en janvier 2019. Je ne reçois ni visite ni pension. Un signalement des autorités (police) a conduit la DASS a faire un contrôle. Voilà ma question :

Mes enfants et moi-même sommes de nationalité française, mes démarches sont elles utiles? Son titre de séjour qui se termine en août 2019 sera t-il renouvelé ? Que puis-je faire d'autre ?

Merci.

Par **youris**, le **01/03/2019** à **09:06**

bonjour,

vous devez signaler à la préfecture les faits que vous relatez en indiquant qu'il n'y a plus de vie commune avec votre mari ce qui devrait lui interdire de renouveler son titre de séjour.

salutations

Par **Fati24**, le **03/03/2019** à **22:49**

Merci pour votre réponse mais je ne pense pas que ce soit aussi simple..

Par **youris**, le **04/03/2019** à **08:54**

vous pouvez consulter un avocat spécialisé en droit des étrangers.

Par **youris**, le **04/03/2019** à **09:10**

dans ce cas, je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en droit des étrangers.